

Mise en ligne : 28 mars 2017.
Dernière modification : 16 avril 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SALINS DU SINE-SALOUM (Sénégal)



Coll. Jacques Bobée
SALINS DU SINE-SALOUM
divisé en quinze cents actions de cinq cents francs chacune

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Statuts déposés en l'étude de Statuts déposés au rang des minutes de M^e Dufour, notaire à Paris, le 12 janvier 1914

Siège social à Paris.

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
faisant partie de l'association civile des porteurs de parts de la Société des SALINS DU SINE SALOUM formée par l'article 49 des statuts.

Un administrateur (à gauche) : Georges Clanis
Un administrateur (à droite) : Olivier de Rivaud
Imprimerie Moullot, Marseille

**Marc, Louis BONNIN de la BONNINIÈRE, comte de BEAUMONT,
administrateur**

Né à Paris, le 18 avril 1869.
Fils du général comte Robert Bonnin de la Bonninière de Beaumont (1833-1895),
campagnes d'Algérie, guerre de 1870, et de et Jeanne Elisabeth Marie de la Croix de Castries.
Marié à Juliette Émélie Victorine Marie de Trédern. Dont :
— [Jean](#) (1904-2002), administrateur de sociétés, député de la Cochinchine (1936-1940),
— comtesse d'Herbement,
— baronne de Soubeyran.

Sous-lieutenant de chasseurs.
Président (1910), puis simple administrateur après son remplacement par Henri Bousquet,
de la Société française radio-électrique, auquel il apporta le soutien de la Banque Rivaud.
Administrateur des Salins du Siné-Saloum (1914),
des Chaux hydrauliques et ciments des Tavernes (Gard)(septembre 1918),
de la [Société financière des caoutchoucs](#) (mars 1919),
des [Transports aériens guyanais](#) (juillet 1919-1922),
de la [Compagnie foncière coloniale](#) (juin 1923),
de la Société de recherches et d'exploitation des pétroles en France (juillet 1923),
de la Société générale des huiles et lubrifiants (1924)
et de la [Compagnie du Cambodge](#) (1925).

Fondateur et vice-président délégué du Cercle interallié (1917-1931) au sein duquel il
groupe 5.000 personnalités de divers nationalités dans un but de coopération pacifique.
Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 27 juillet 1930).
Décédé à Paris XVI^e, le 19 février 1931.
Inhumé à Beaumont-la-Ronce (Indre-et-Loire).

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1914, col. 5)

Salins du Sine Saloum, au capital de 750.000 francs, divisé en 1.560 actions de 500 fr., dont 500 d'apport attribuées à M. Desachy avec 1.000 parts bénéficiaires sur les 2.000 créées. — Siège social à Paris, 6, rue de Hanovre. — Conseil d'administration :
MM. de Beaumont,
[\[Émile\] Bouton](#),
Clanis ¹,

¹ Gaston Clanis : négociant-armateur à Saint-Pierre (Martinique), puis Cayenne. Associé dans plusieurs affaires au groupe Rivaud. Président de la Société sénégalaise de cultures Late-Mengué (1927). Voir [encadré](#).

Codet ²,
Desachy ³,
Dubigeon ⁴,
Favreuil ⁵,
Ferrand ⁶

et de Rivaud ⁷. — Statuts déposés chez M^e Dufour, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 13 mars 1914.

Salins du Siné-Saloum
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 avril 1914)

Cette société anonyme vient d'être constituée sur notre place sur notre place. Le capital social, de fr. 750.000, est représenté par 1.500 actions de fr. 500, sur lesquelles 500 ont été remises en représentation d'apports, et 1.000 souscrites en espèces et préalablement libérées du quart. Le conseil d'administration est composé de MM. le comte Marc de Beaumont, Émile Bouton, Gaston Clanis, Jean Codet, Paul Desachy, Roger Dubigeon, A. P. J. Favreuil, G. Ferrand, Olivier de Rivaud.

LES SALINS DU SINE-SALOUM
par E. D.
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1917)

Après avoir traversé des régions privées de sel telles que le Haut-Oubangui, chez les Yacpas, je me rends compte mieux que quiconque de l'importance et des résultats futurs de la Société des salins qui vient de se créer tout récemment à Kaolack, véritable cité industrielle du Sénégal. Parcourant le pays Yacpa en 1911, j'arrivai dans un village abandonné par ses habitants à l'approche de ma petite troupe de 90 fusils. Incertain sur la route à suivre le lendemain, je fis appeler par mon interprète à tous les échos.

Au bout d'un temps très long, quelques indigènes (qui n'avaient jamais vu d'Européens) sortirent des marigots. M'avançant seul et palabrant afin de les rassurer sur mes intentions pacifiques, je finis par attirer un de ces grands guerriers, et pour l'amadouer je lui offris au bout du bras un morceau de sel en lui faisant signe de le goûter. Aussitôt, il le passa à ses trois camarades qui le suivaient en tremblant et goûtèrent à ce curieux produit. Quelques instants plus tard, tout le village arrivait et m'apportait des cabris, des poulets, des œufs contre quelques morceaux de sel, qui avaient joué un merveilleux rôle pacificateur.

² Jean Codet (852-1920) : député (1883-1885, 1893-1909), puis sénateur (1909-1920) de la Haute-Vienne). Carrière dans la préfectorale, puis dans l'industrie papetière. Président en 1910 de la Compagnie des mines d'or d'Auvergne et de la Société minière du Limousin.

³ Paul Desachy (1872-1956) : journaliste dreyfusard, directeur de cabinets ministériels, administrateur de la Société française radio-électrique (SFR), d'Ergho-Maroc (avec Fondère, administrateur de la SFR) et, à partir de 1923, de la Société des bains de mer et du Cercle des étrangers de Monaco (SBM). Aurait siégé en outre dans des filiales électriques de l'Énergie industrielle (groupe Durand).

⁴ Roger Dubigeon : administrateur de Brissonneau et Lotz à Nantes.

⁵ Albert-Paul Favreuil (et non *Favreuil*) : agent de change à Nantes, administrateur de la [Société minière de Kémon](#) (exploitations aurifères au Soudan français).

⁶ Georges Ferrand : fondateur de Paris-Rhône à Vénissieux en 1915. Proche de Girardeau, le fondateur de la Société française radio-électrique, dont Ferrand fut longtemps vice-président. Administrateur de Félix Potin (1926).

⁷ Olivier de Rivaud, de la banque éponyme. Beau-père de Jean de Beaumont (fils de Marc).

Il existe donc bien des régions manquant de sel, et les 3.759.223 kilos, consommés en 1912 en A. O. F. peuvent être doublés, triplés par la production des salines de Kaolack sans qu'il y ait surproduction.

Les eaux du Saloum et du Sine sont sursaturées une grande partie de l'année et les vents d'est dominants facilitent l'évaporation.

Nous devons donc nous féliciter de l'heureuse initiative de MM. Desachy, Clanis et Dubigeon, initiative qui aura une grande répercussion sur le mouvement commercial de tout notre empire africain.

1918 : PRISE DE PARTICIPATION (0,3 MF) de la [SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE](#)

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE
Siège social : 15, rue Vauban, à Bordeaux
Agence de Paris : 35, rue d'Anjou

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MARS 1919
(*Le Soir*, 18 avril 1919)

.....
La Société des Salins du Sine-Saloum, fondée en mars 1914, est actuellement au capital de 1.500.000 francs. Trois de vos administrateurs sont entrés dans son conseil pour apporter l'appui de notre expérience africaine et nous avons souscrit à l'augmentation de capital pour 300.000 francs. Cette entreprise se développe normalement : elle a distribué, pour l'exercice 1917-1918, son premier dividende de 6 % et elle paraît appelée à un avenir florissant, le sel étant une denrée de vente à peu près illimitée en Afrique Occidentale.

Renseignements financiers
SALINS DU SINÉ SALOUM (SÉNÉGAL)
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 118)

Siège social, 35, rue d'Anjou, Paris, VIII^e. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie à Paris, au siège social, le 12 janvier 1921, a adopté les résolutions suivantes :

1^{re} résolution : L'assemblée générale reconnaît sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 11 décembre 1920, et relative à l'augmentation de capital de 500.000 francs décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 septembre 1920. Par suite, le capital social est définitivement porté à deux millions de francs.

2^e résolution : Comme conséquence de la réalisation définitive de cette augmentation de capital, l'assemblée générale décide que la modification apportée à l'article 7 des statuts par l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 1920 devient définitive et que cet article sera désormais rédigé ainsi que suit :

Article 7. — Le capital social est fixé à la somme de deux millions de francs. Il est divisé en quatre mille actions de cinq cent francs chacune. Sur ces quatre mille actions, cinq cent ont été attribuées entièrement en représentation de partie des apports et les

trois mille cinq cents actions de surplus ont été souscrites et sont payables en numéraire.

3^e résolution : Enfin, l'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts dont le 2^e alinéa actuel sera remplacé par un nouvel alinéa ainsi conçu : Pour la validité des délibérations, la présence de trois au moins des administrateurs en exercice est nécessaire.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE
Renseignements financiers
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1922)

(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mai 1922, p. 138)

Les Salins du Sine-Saloum fonctionnent d'une façon très satisfaisante au point de vue industriel. L'extraction des salins de Diorhane atteint plus de 20.000 tonnes par an, mais les droits de consommation établis sur le sel par le Gouvernement de la colonie en ont paralysé la vente et les débouchés ne sont pas en rapport avec la production.

AEC 1922/192 — Salins du Sine-Saloum, 35, rue d'Anjou, PARIS (8^e) [= **Société auxiliaire africaine**]

Capital. — Société an., f. en mars 1914, 2 millions de fr. — Divid. : 1917-1918, 6 p. 100.

Objet. — Fabric. et vente du sel marin et de ses dérivés ou sous-produits provenant de salines de la région du Sine-Saloum (Sénégal).

Conseil. — MM. P[aul] Desachy, présid. ; E[mile] Bouton, v.-présid. ; Marc de Beaumont, G[aston] Clanis ; Ph. Delmas ⁸, R[oger] Dubigeon, A. Favreul, E[ugène] Mathon [CFAO], Lucien Maurel [Maurel-et-Prom], Olivier de Rivaud, R[ené] de Rivaud, F. Vézia [Bordeaux].

AEC 1926/259 — Salins du Sine-Saloum (S.S.S.),
Siège administratif : 15, rue Vauban, BORDEAUX.

Siège social : 13, rue N.-D.-des-Victoires, PARIS. — R. C. Seine 110.259.

Capital. — Société anon., fondée en mars 1914, 2 millions de fr. en 1.000 actions de 500 fr., libérées, dont 500 actions d'apport. — Dividende : 1917-1918, 6 p. 100.

Objet. — Fabrication et vente du sel marin et de ses dérivés ou sous-produits provenant de salines de la région du Sine-Saloum (Sénégal).

Conseil. — MM. Paul Desachy, présid. ; Lucien Maurel, vice-présid. ; Émile Bouton, Marc de Beaumont, Philippe Delmas, Roger Dubigeon, Albert Favreul, Eugène Mathon, Olivier de Rivaud, René de Rivaud, François Vézia, administrateurs.

Salins du Sine-Saloum
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1933)

⁸ Philippe Delmas (1869-1930) : de J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir [encadré](#). Administrateur délégué de la Société auxiliaire africaine.

L'assemblée ordinaire tenue le 10 a approuvé les comptes de l'exercice présentant un solde débiteur de 14.357 francs.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé de réduire le capital de 2 millions à 1.800.000 fr., par le remboursement de 50 fr. par action.

AEC 1937/323 — Salins du Sine-Saloum (S.S.S.),

Siège social : KAOLACK (Sénégal).

Siège administratif : 32, rue Caumartin, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée en mars 1914, 2 millions de fr. en 4.000 actions de 500 fr., libérées, dont 500 actions d'apport (capital réduit à 1.800.000 fr. en 1932 par remboursement de 50 fr. par action, en 1934 à 1.600.000 fr. par remboursement de 50 fr. par action). — Dividende : 1917-1918, 6 p. 100.

Objet. — Fabrication et vente du sel marin et de ses dérivés ou sous-produits provenant de salines de la région du Sine-Saloum (Sénégal). — Exploitation à Kaolack.

Conseil. — MM. Paul Desachy, présid. ; J. Verly, admin.-dél. ; E. Bouton, J. Crassous, Pierre Delmas, Ch. Dessenon, R. Lemaigen, F. Masselin, P. O'Quin, administrateurs,

AEC 1951/340 — Salins du Sine-Saloum (S.S.S.)*

Siège social : KAOLACK (Sénégal).

Bureau métropolitain : 30 bis, cours du Maréchal-Foch [puis 39, allée de Chartres], BORDEAUX.

Capital. — Société anon. fondée en mars 1914, actuellement au capital de 24 millions de fr. C. F. A. en 24.000 act. de 1.000 fr. C. F. A.

Dividendes bruts. — 1947 : 10 % ; 1948 : 20 %.

Objet. — Fabric. et vente du sel marin et de ses dérivés ou sous-produits provenant de salines de la région du Sine-Saloum (Sénégal). — Exploitation à Kaolack.

Conseil. — MM. Paul Desachy, présid. ; J[ulien] Verly [Salines domaniales de l'Est], admin. dél. ; J. Crassous [Salins du Midi], Pierre Delmas [Auxiliaire africaine], R. Cusenier [des apéritifs] ; Lemaigen [SACA, Salins du Midi...], J. Masselin [Péchney], J. Moreau, A. Moreau-Néret [Cie du Midi/Salins du Midi], A. Mondeil, P. O'Quin [Auxiliaire africaine], admin.
